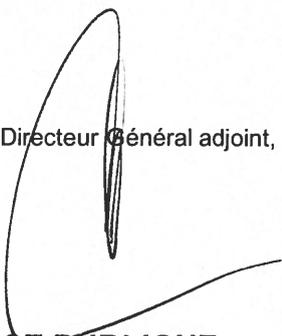


Le 12 février 2019

Aux membres du Conseil Communal de Saint-Nicolas

Le Collège Communal vous prie d'assister à la séance de Conseil Communal qui se tiendra **le 25 février 2019 à 19h30**, en l'Hôtel communal de Saint-Nicolas, Salle du Conseil.

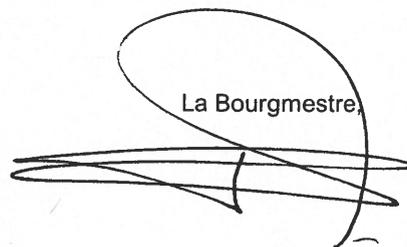
Le Directeur Général adjoint,



Par le Collège,



La Bourgmestre,



SÉANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- (1) Approbation du P-V du Conseil du 04 février 2019.

TRAVAUX

- (2) Accord cadre - Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de services - Entretien de voiries - Etude, direction et surveillance des travaux.
- (3) Accord cadre - Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de services - Etude, direction et surveillance des travaux.
- (4) Accord cadre - Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Raccordement des particuliers à l'égout public.
- (5) Accord cadre - Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Réparations ponctuelles d'avaloirs de voiries.
- (6) Accord cadre - Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Réparations ponctuelles de revêtements de voiries.
- (7) Accord cadre - Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Travaux de réparations ponctuelles d'accessoires de voiries et signalisation verticale à divers endroits de l'entité communale.
- (8) Accord cadre - Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Travaux de réparations ponctuelles de trapillons de voiries.
- (9) Accord cadre - Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Travaux d'établissement de signalisation horizontale en produit thermoplastique à divers endroits de l'entité communale.

- (10) Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Mise en conformité des systèmes de détection incendie dans les bâtiments communaux.

FINANCES

- (11) Délégation du Conseil Communal aux fonctionnaires par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3 - Dépenses budgétaires ordinaires inférieures à 2000 € HTVA. - Adaptation.

EMPLOI

- (12) Désignation des administrateurs représentants de la Commune (Agence locale pour l'emploi).
(13) Désignation des représentants de la Commune (Agence locale pour l'emploi).

BUDGET

- (14) Délégation du Conseil Communal au Collège Communal par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3, L 1222-6, L 1222-7 - Dépenses budgétaires extraordinaires inférieures à 30.000 € HTVA.
(15) Délégation du Conseil Communal au Collège Communal par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3, L 1222-6, L 1222-7 - Dépenses budgétaires ordinaires.
(16) Délégation du Conseil Communal au Collège Communal par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-8- Concessions de services ou travaux inférieures à 250.000 EUR HTVA.
(17) Délégation du Conseil Communal aux fonctionnaires par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3, L 1222-6, L 1222-7 - Dépenses budgétaires ordinaires inférieures à 2000 € HTVA.

INSTRUCTION

- (18) Enseignement maternel - création de demi-emplois supplémentaires au 21.01.2019.

HUIS-CLOS

TRAVAUX

- (19) Autorisation d'ester en justice - A.C /

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

- (20) Accueil extra-scolaire - Désignation de représentants du Conseil Communal pour la Commission Communale de l'Accueil.

INSTRUCTION

- (21) Démission d'une institutrice maternelle au 31.12.2019
(22) Evaluation des directeurs - rapport d'un directeur définitif -
(23) Mise en disponibilité pour cause de maladie de membres du personnel enseignant communal -
(24 à 36) Ratifications de désignations à titre temporaire de membres du personnel enseignant communal.